



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MERCREDI 20 OCTOBRE 2021

SÉMINAIRE ACADÉMIQUE

MONTPELLIER

**JUSTICE SCOLAIRE :
LES ENJEUX ÉDUCATIFS DE LA SANCTION**

SÉMINAIRE ACADÉMIQUE

JUSTICE SCOLAIRE : LES ENJEUX ÉDUCATIFS DE LA SANCTION



OBJECTIFS DU SÉMINAIRE :

- Connaître l'évolution de la réglementation en matière disciplinaire et de prise en charge de l'élève dans le cadre du plan de lutte contre les violences scolaires.
- Adopter et faire appliquer un positionnement juridique, éthique, éducatif et adapté face à la sanction ; s'approprier et appliquer les principes généraux du droit pour une sanction juste et éducative.
- Maîtriser la mise en œuvre des procédures disciplinaires.



MATIN : CONFÉRENCES DIFFUSÉES EN DIRECT EN TERRITOIRES

(LIEU PRÉCISÉ DANS LA CONVOCATION)

8H30 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9H00 OUVERTURE DU SÉMINAIRE

Sophie Béjean, rectrice de la région académique Occitanie, rectrice de l'académie de Montpellier, chancelière des universités :

- Les objectifs et les mesures du plan national de lutte contre les violences scolaires.
- La feuille de route académique.

9H20 CONFÉRENCE

Eirick Prairat, professeur de philosophie de l'éducation à l'Université de Lorraine, chercheur associé au Groupe de recherche sur l'éthique de l'éducation de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), membre de l'Institut universitaire de France (2011-2016). Son dernier ouvrage : Propos sur l'enseignement (PUF, 2019) :

« Ce que punir veut dire »

« Nous montrerons que la sanction n'est pas vouée à être une tâche noire dans le procès éducatif mais qu'elle peut, sous certaines conditions, devenir un moment dynamique et positif. « Qu'est-ce qu'une sanction éducative ? », telle est la question à laquelle nous entendons répondre. Nous montrerons également que certaines intuitions de la justice restaurative méritent d'être entendues et reprises. La bonne voie consiste sans doute à penser des formes punitives qui sachent articuler rétribution et réparation. »

10H35 **TÉMOIGNAGE**

La prévention des violences scolaires :

témoignages d'établissement d'un dispositif de médiation par les pairs (un chef d'établissement, deux CPE et une assistante sociale).

11H00 **CONFÉRENCE**

Yann Buttner, chef du service juridique de l'académie d'Aix-Marseille et co-auteur du livre le droit de la vie scolaire, écoles, collèges lycées, édition Dalloz:

La mise en œuvre des procédures disciplinaires : sécurisation des décisions du chef d'établissement et du conseil de discipline ; contrôle du juge administratif sur les sanctions disciplinaires (illustration par des exemples précis et référence à la nouvelle réglementation)

12H15-13H15 **REPAS**

Les frais de déplacement seront pris en charge conformément au décret N° 2006-781 du 3 juillet 2006

13H15 **ACCUEIL**

13H30-16H30 **ATELIERS EN TERRITOIRES**

Etudes de cas de procédures disciplinaires

- un cas d'exclusion définitive qui a fait l'objet d'un recours en appel.
- une situation de poly-exclusion.

Objectifs :

- repérer les difficultés dans la mise en œuvre des procédures disciplinaires.
- utiliser le droit pour sécuriser les pratiques de mise en œuvre des procédures disciplinaires.
- réfléchir aux enjeux éducatifs dans l'application de la règle et la mise en œuvre des procédures disciplinaires..

Division de la Vie Educative
des
Elèves des Ecoles et des
Etablissements :
ce.recdv4e@ac-montpellier.fr
Tél. : 04 67 91 48 88

Maquette, graphisme :
Service Communication
- PAO
Impression :
SRD Rectorat de Montpellier
Date de publication :
juin 2021

Académie de Montpellier
31, rue de l'Université - CS
39004
34064 Montpellier cedex 2
Tél. : 04 67 91 47 00
www.ac-montpellier.fr



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*